

Le président-directeur général

PAR COURRIEL

Québec, le 4 février 2025

Monsieur François Dufresne
Président
LGS, une société IBM


OBJET : Avis de non-acceptation définitive des travaux / dépôt des états financiers
2023

Monsieur le Président,

Le 13 décembre 2024, la Société vous a avisé qu'elle ne serait pas en mesure d'accepter définitivement les travaux de la livraison 2 en date du 31 décembre 2024 dû, notamment, aux déficiences rencontrées avec les contrôles généraux informatiques. Nous vous avons aussi informé du risque que les auditeurs ne soient pas en mesure d'émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec pour l'année 2023.

Le 30 janvier 2025, la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable a déposé, à l'Assemblée nationale, le rapport annuel de gestion 2023 de la Société. Ce rapport contient ses états financiers 2023 qui doivent, en application de la loi, être audités. Ainsi, dans le cadre de leur audit, les auditeurs indépendants, soit le Vérificateur général du Québec et BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP, n'ont pas été en mesure d'exprimer une opinion sur les états financiers de la Société et ont émis une opinion avec réserve en ce qui concerne ceux du Fonds d'assurance et ce, en raison de l'impossibilité de recueillir des éléments probants suffisants pour effectuer leurs analyses. Les éléments probants suffisants sont étroitement liés à la volumétrie et à la qualité des contrôles généraux informatiques (CGI). Il faut comprendre que les problématiques informatiques rencontrées ont nécessairement engendrées des retards divers, dont pour la production des états financiers de la Société, et les audits afférents à ceux-ci. Cette situation a elle-même entraîné un retard dans la transmission de son rapport annuel de gestion 2023 à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable. Rappelons que celle-ci a été blâmée par l'Assemblée nationale en décembre dernier en raison de ce retard.

/1

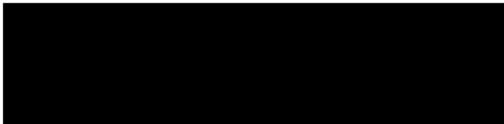
Afin de rectifier la situation pour la prochaine année financière, la Société a mandaté, en novembre 2024, PWC, spécialisé en gouvernance des systèmes d'information, pour s'assurer que l'ensemble des mesures qui doivent être mises en place soient conformes aux bonnes pratiques. La mise en place de ces mesures s'inscrit dans la même lignée que les engagements que vous aviez pris en juin dernier lors d'une rencontre avec M. David McCann qui était président IBM Canada et associé directeur des services de consultations canadiens IBM (*Canadian Managing partner, IBM consulting*) pendant le projet. Je tiens à porter à votre attention que des discussions avaient également eu lieu à quelques occasions avec votre prédécesseur, M. Michel Dumas, relativement aux diverses problématiques rencontrées en 2023, à la suite du déploiement.

Les engagements pris en juin 2024 visaient à effectuer, à vos frais, les travaux liés à la révision des rôles conflictuels et des redressements financiers touchant l'année 2023. Depuis, LGS a honoré vos engagements. Cependant, nous devons nous assurer que les travaux réalisés et restants à réaliser répondent aux besoins. Ainsi une liste de recommandations à mettre en place nous sera transmise prochainement par PWC dans le cadre de leur mandat en cours sur les CGI. Il est impératif que la Société puisse obtenir des états financiers sans réserve, dans le futur, comme c'était le cas avant le déploiement de la transformation numérique.

Comme la Société l'a déjà mentionné à LGS, il est essentiel que la Solution réponde aux critères de performance, de fonctionnalités et de conformité définis aux Documents Contractuels avant qu'elle puisse accepter définitivement les travaux. La Solution présente toujours des lacunes et n'est pas conforme aux attentes et aux exigences du Contrat, surtout en regard au processus SOR5.6 - *Préparer les états financiers*. La description de ce processus dans l'appel d'offres fait d'ailleurs mention de la nécessité d'assurer des contrôles financiers afin d'être en mesure d'assurer la publication d'informations financières fiables et intégrées. La Société réaffirme donc sa position de ne pas accepter définitivement les travaux et de ne pas libérer le solde de la retenue tant que les recommandations mentionnées par PWC sur les obligations qui incombent à LGS ne soient mises en place.

Il est primordial que LGS mette tout en œuvre afin que les travaux nécessaires soient réalisés afin que la Solution réponde aux besoins décrits aux Documents contractuels dans les plus brefs délais. À ce titre, la Société s'attend à ce que les travaux en cours se terminent selon les dates convenues et attendra un échéancier des travaux à faire par LGS dès qu'ils seront connus.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.



Éric Ducharme
Président-directeur général